

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE  
**BIEDERTHAL**



Département du Haut-Rhin  
Arrondissement d'Altkirch

## Contrat de location de la salle polyvalente « BIRSIG »

Entre le Maire ou son représentant Mme Geyer Anne

Et

Madame, Monsieur,

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Association \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Assurance responsabilité Civile souscrite auprès de : .....

Sous le numéro de police : .....

Montant de la location : .....

Arrhes ¼ du tarif : .....

Chèque de caution : .....

Date de location : .....

Nature de la manifestation : .....

Nombre de personnes prévues : .....

Etat des lieux initial et remise des clés : .....

Etat des lieux final et récupération des clés : .....

Accès au terrain extérieur sur demande et validation : ..... **(Merci de respecter scrupuleusement les heures de rendez-vous convenues)**

**La présence de l'occupant sur place durant la manifestation est requise. Toute sous-location est interdite.**

**Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur**, joint en annexe, et s'engage à s'y conformer.

**Remise des clefs et état des lieux** : téléphoner au responsable **Anne Geyer 07.70.89.90.98** (ou Danielle Cordier 06.88.81.39.50) la semaine précédant la location pour fixer un rendez-vous.

**En cas de perte de la clef, celle-ci sera facturée ainsi que le changement de serrure.**

Les chèques sont à régler à l'ordre de la commune de Biederthal.

**« COVID à appliquer suivant la réglementation sanitaire en cours**

*Tout citoyen peut « accéder aux salles des fêtes et salles polyvalentes si elles sont aménagées ». Seules des places assises fixes sont autorisées. De plus, l'événement est organisé sous l'entière responsabilité de l'organisateur, « et avec port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique ». Ces nouvelles dispositions s'ajoutent à la distanciation sociale et aux gestes barrière indispensables pour éviter une résurgence de l'épidémie de coronavirus tout en profitant de vos proches.*

*Les locations peuvent à présent reprendre, mais avec Pass Sanitaire (vaccin ou test PCR). Il est rappelé à l'organisateur et loueur, que c'est à lui qu'incombe la tâche de vérifier la validité des pass-sanitaires (téléchargement de l'application TAC vérif) et qu'en cas de manquement aux règles relatives au pass-sanitaire, sa responsabilité civile (pour la mise en place des règles sanitaires) et sa responsabilité pénale (en cas de négligence avérée et grave) pourront être engagées.*

*Texte de référence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>. »*

Fait en deux exemplaires à Biederthal, le \_\_\_\_\_

Le locataire,

Mention manuscrite : *lu et approuvé, bon pour accord,*

Signature :

Le Maire ou son représentant,

Signature :

## Tarifs

### Location par WE (vendredi soir à lundi midi)

- Habitants du village : 180 €
- Associations du village : 1 location gratuite/an puis 180 €
- Associations du village : 180 €
- Externes : 250 €
- Associations extérieures : 230 €

### Location à la journée (24h)

- Habitant/Associations du village : 100 €
- Externes/Associations externes : 170 €

### Location par heure

- Habitant/Associations du village : 4h -> 20 €, puis 5 € par heure supplémentaire
- Externes/Associations extérieures : 4h -> 40 €, puis 5€ par heure supplémentaire

- Verre de l'amitié enterrement :

Habitants : gratuits

Externe 50 €

Frais d'électricité et d'eau en supplément

- + Forfait de 20 € par sac poubelle de 110 l laissé sur place
- Eau : relevé compteur avant / après (tarif règlementaire commune)

Compteur avant : .....

Compteur après : .....

- Electricité : relevé compteur avant / après (tarif règlementaire commune)

Compteur avant : .....

Compteur après : .....

- **Un chèque de caution de 300 € est demandé à la réservation.**

*La caution sera restituée au moment de l'état de lieux de sortie si aucun dégât apparent n'est constaté et si les locaux ont été correctement nettoyés. Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé, la remise en état et le remplacement des pièces manquantes seront effectués à l'initiative de la commune. Le coût de ces opérations viendra diminuer le montant de la caution. Si le montant est insuffisant, la commune engagera les actions nécessaires.*

### Tarif de location vaisselle seule, rendue propre : Une caution de 100 € est demandée

Voir règlement ci-joint

- **Nettoyage** : balayage et récurage du sol : 30 € de l'heure
- **Nettoyages supplémentaires si besoin après état des lieux** : 30 € par heure
- **Nettoyage extérieur** : 30€ par heure
- 2 lavettes, 2 torchons et 2 poubelles sont fournis.